

Le comité de suivi individuel de thèse.

Durant la thèse, le bon déroulement des travaux et les avancées scientifiques réalisés par le doctorant sont suivis par un comité de thèse.

Les informations détaillées figurent dans le [guide du comité de suivi individuel de l'université Paris Saclay](#)

Le comité de suivi devra, à l'issue de chaque réunion, remplir et signer un rapport dont le modèle est à télécharger ici : [Rapport du comité de suivi](#)

Calendrier :

- **Au tout début de la thèse**, un **comité de suivi individuel doit être mis en place** par la direction de thèse.

- **La rencontre avec le comité de suivi a lieu obligatoirement avant l'inscription en 2^{ème} année et ensuite avant chaque nouvelle réinscription** jusqu'à la fin du doctorat.

- **Durant la 3^{ème} année, 2 cas** sont à considérer selon la durée de la thèse.

1. Pour une **thèse dont la durée ne dépasse pas 39 mois**, il n'est pas nécessaire de s'inscrire en 4^{ème} année, **la rencontre avec le comité de suivi n'est pas obligatoire pendant la 3^{ème} année** de thèse. Elle pourra cependant avoir lieu si nécessaire.

2. Pour une **thèse dépassant une durée de 39 mois** (soutenance après le 31 décembre), nécessitant donc une réinscription en 4^{ème} année, **une réunion avec le comité de suivi devra avoir lieu au cours de la 3^{ème} année de thèse**, avant la réinscription en 4^{ème} année.

Rôle et composition

- Le comité de suivi individuel assure les **missions de suivi et évaluation scientifique** des avancées de la thèse, de **conseil, de détection des dysfonctionnements et d'alerte**.

- La **composition** du comité de suivi individuel vise à **garantir l'indépendance et l'objectivité du comité** et à favoriser la parole du doctorant. La composition du comité de suivi individuel doit être définie au tout début de la thèse et, dans la mesure du possible, doit rester constante pendant toute la durée de la thèse.

Le comité de suivi comprend à minima deux membres dont :

- Au moins un membre spécialiste de la discipline de la thèse, HDR
- Au moins un membre extérieur à l'établissement et au projet doctoral (qui peut être le membre spécialiste HDR)
- Un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du projet doctoral interne à l'université Paris-Saclay et agisse en tant que président du CSI.

NB : Les membres du comité ne participent pas à la direction ou l'encadrement de la thèse, ils ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse mais ils peuvent être examinateurs.

Format des réunions avec le comité de suivi

- Les réunions du comité de suivi se déroulent selon les modalités suivantes :

- En amont de la réunion avec le comité de suivi, le doctorant transmet au comité de suivi un rapport d'avancement (5 à 10 pages environ) ainsi que son portfolio issu d'ADUM.
- Les réunions des comités de suivi individuels ne sont pas publiques. Une réunion de comité de suivi individuel comprend trois phases principales :
- Une présentation (15 à 30 minutes) par le doctorant des travaux scientifiques réalisés suivie d'une discussion scientifique et d'échanges avec le comité sur l'avancement des travaux de recherche.
- Un entretien du comité de suivi avec le doctorant, en l'absence de tout membre de son équipe d'encadrement, sur les conditions et le déroulement de sa formation doctorale.
- Un entretien du comité de suivi avec la direction de thèse ou plus généralement l'équipe d'encadrement, en l'absence du doctorant ou de la doctorante, sur les conditions et le déroulement du projet doctoral.
- A l'issue de ces entretiens, le comité de suivi individuel se réunit pour délibérer et fait un bilan en présence du doctorant et de l'équipe d'encadrement de la thèse.
- Après la réunion avec le comité de suivi, le comité de suivi rédige un compte rendu, selon le modèle fourni par l'université Paris-Saclay qu'il envoie au doctorant et à la direction de thèse. Dans ce compte rendu, le comité de suivi fait le bilan des avancées scientifiques, des formations doctorales suivies, des conditions de déroulement de la thèse et des publications et donne un avis argumenté sur la réinscription. Le doctorant dépose ensuite dans son profil ADUM, en amont du rendez-vous de réinscription à l'école doctorale, le rapport du comité de suivi dans l'espace de dépôt dédié à cet effet.

Le comité de suivi de thèse est **composé d'au moins 2 chercheurs, dont 1 habilité à diriger les recherches**, extérieurs à l'encadrement doctoral et à l'équipe de recherche et non partie prenante du projet doctoral. Le comité de suivi doit comporter des chercheurs suffisamment éloignés de l'équipe d'encadrement de la thèse pour garantir une impartialité et une autonomie dans l'analyse du déroulement de la thèse et dans la rédaction du rapport du comité de suivi.

Le doctorant rencontre son comité de suivi **au minimum une fois en 1^{ère} année et une fois en 2^{ème} année** de thèse. Le compte rendu du comité de suivi est nécessaire pour la réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année et devra être envoyé par le doctorant à l'école doctorale au plus tard 1 semaine avant le rendez-vous de réinscription. Il est conseillé de faire la réunion avec le comité de suivi environ à la moitié de l'année concernée.